

Implications de la renonciation au “droit de rétractation”

Certains pays reconnaissent le droit de rétractation pour les achats en ligne. Les achats effectués via FAIRTIQ sont exclus puisque le service est consommé immédiatement par le voyageur lors du check-in. En d'autres termes, il est impossible de retourner notre service une fois consommé. En renonçant à votre droit de rétractation, votre possibilité de vous retirer du contrat de service entre FAIRTIQ et vous (lors de l'utilisation de l'application FAIRTIQ) expire lorsque vous effectuez un trajet.

Ceci est une condition préalable à l'utilisation de FAIRTIQ applicable à tous les utilisateurs. Bien entendu, celle-ci n'affecte en aucun cas votre droit de contester le calcul du tarif d'un trajet.